



COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

DEPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

23 A Route de Molines, Place Jean Hyppolyte GONDRE
05500 La Motte en Champsaur



ARRETE n°19/2020. **Route du Hameau du Collet fermée à la circulation.**

Le Maire de la **Commune de La Motte en Champsaur**, département des Hautes Alpes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-4,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU le Code de la Route,

Considérant que la sécurité des piétons et des véhicules doit être assurée sur la route du Hameau du Collet durant les travaux de raccordement aux différents réseaux de la parcelle B 711, sur la voirie communale N°2

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique et de la circulation routière,

ARRETE :

Article 1 : Réglementation-

La Voirie Communale N° 2 Chemin du Collet sera fermée à la circulation durant les travaux de voirie du Mercredi 15-07-2020 au vendredi 17-07-2020 de 8 heures à 18 heures.

Les dispositions de ce présent arrêté ne s'appliqueront pas aux véhicules des services de Gendarmerie, des services de Sécurité civile et d'une façon générale des services intervenants dans le cadre d'opérations de sécurité civile.

Article 2 : Signalisation-

. Des panneaux indiquant la réglementation sont mises en place par l'entreprise EYRAUD

Article 3 : Ampliations :

- **Entreprise EYRAUD Jacques.**
- **Pompiers,**
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Bonnet en Champsaur,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à La Motte en Champsaur
Le 10 juillet 2020.